



INSTITUTION ADOUR
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Fiche secteur « ARDANAVY »

Version 2 - Septembre 2014

Sous l'égide du Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Animation menée avec le concours financier de



Historique de travail sur le document

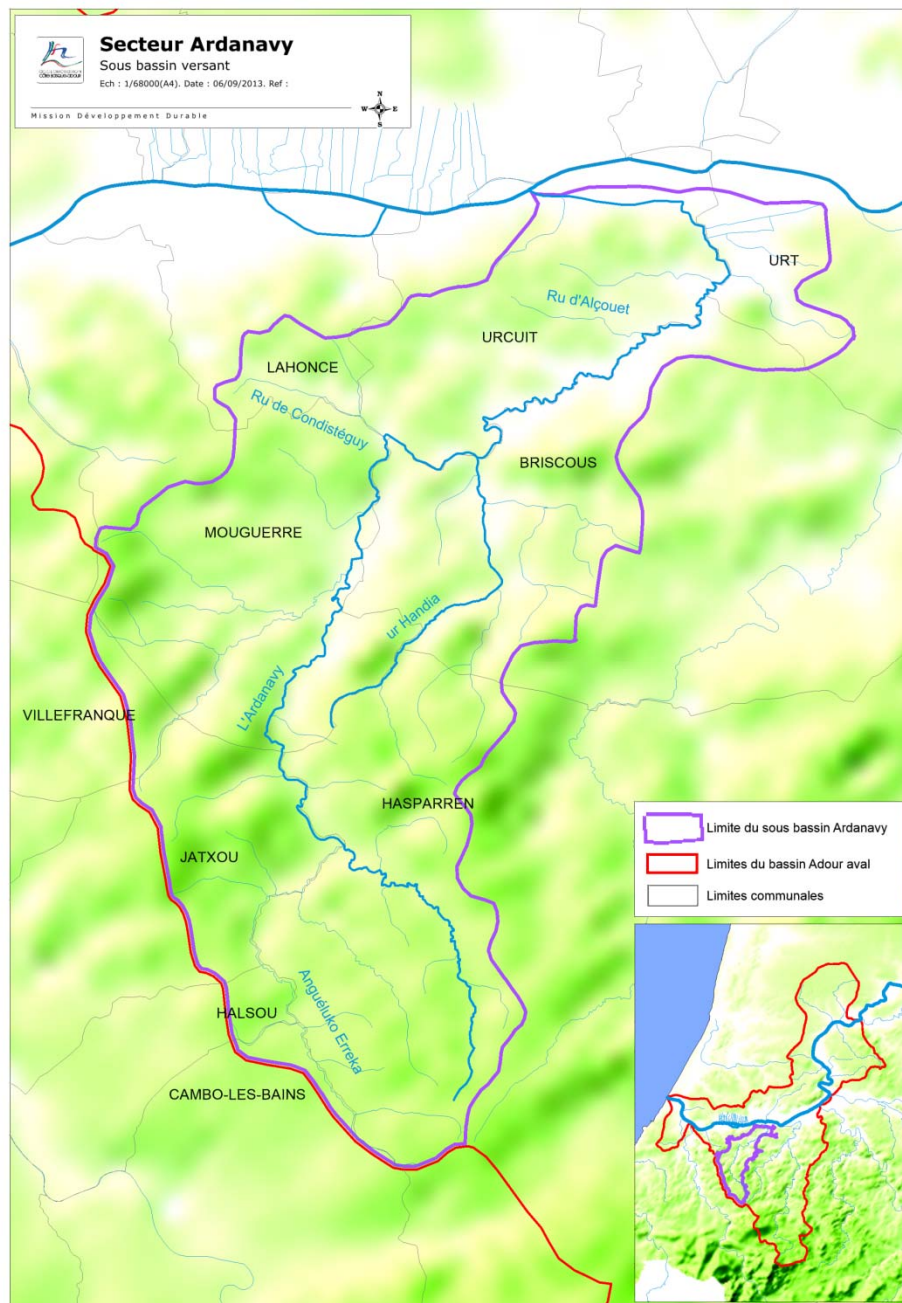
- **Version 1** : document de Septembre 2013,
travaillé en comité technique le 29 août 2013
présenté en comité de pilotage le 27 septembre 2013
- **Version 2** : document de septembre 2014,
(mise en forme)

Le détail des modifications intégrées entre chaque version peut être expliqué par l'animatrice de la démarche.

Le sous bassin de l'Ardanavy concerne tout ou partie de 10 communes et 3 EPCI (Communautés de communes Nive Adour, du Pays de Hasparren et Errobi) pour une surface d'environ 70 km².

Le cours d'eau prend sa source dans le piémont basque puis poursuit son cours vers l'Adour sur 26 km linéaire. Il est soumis à l'influence des marées sur sa partie aval sur un peu plus de 10 km (jusqu'au pont de la RD 312).

Ses principaux affluents sont le ruisseau d'Alçouet, le ruisseau de Condistéguy, l'Ur Handia, l'Anguéluko erreka.



Enjeux recensés sur le bassin de l'Ardanavy#

La phase 1 de la démarche sur l'Adour aval, menée de mai 2012 à mai 2013, a permis de réaliser un premier état des lieux du territoire dans le domaine de l'eau au sens large. Sans être exhaustif, il a permis de dégager certains enjeux qui pourraient exister dans le domaine de l'eau. Pour le secteur du sous bassin de l'Ardanavy, les enjeux à mentionner sont notamment :

Enjeu règlementaire

Le bon état de l'Ardanavy doit être atteint pour 2015 avec un état écologique évalué médiocre et un état chimique bon.

Enjeu assainissement

Des difficultés d'assainissement existent sur les secteurs humides que sont les Barthes :

- Pour l'assainissement collectif : intrusion importante d'eaux claires parasites, difficultés d'exploitation optimale des réseaux sur ces secteurs très plans empêchant le bon écoulement des eaux ;
- Pour l'assainissement non collectif : possibilités d'ANC peu satisfaisantes ou très coûteuses

La question de l'adéquation entre urbanisme et possibilités d'assainissement se pose.

Enjeu inondation

Débordement de l'Ardanavy, influence des marées à l'aval et concomitance des évènements de gros débits et de grandes marées pour les débordements, gestion des ruissellements sur surfaces imperméabilisées. A noter que certaines communes riveraines de l'Ardanavy sont dotées de PPRi (Mouguerre, Lahonce, Urçuit, Urt) (cf. s'ils ne concernent que l'Adour ?).

Enjeu milieux

Les enjeux liés aux milieux naturels aquatiques sont multiples sur ce sous bassin et témoignent d'une richesse écologique importante :

- Le sous bassin est concerné par un enjeu important de **continuité écologique** : classement en liste 1 (cf. arrêté à venir), 4 ouvrages transversaux recensés sur le cours de l'Ardanavy, nombreux ouvrages latéraux entre l'Ardanavy et ses Barthes sur l'aval dans la zone soumise à la marée, etc. ;
- enjeu de **gestion du cours d'eau** sur tout son linéaire : l'amont du cours d'eau est géré par le CC d'Hasparren et l'aval sous l'influence des marées est couvert par le syndicat des berges. La partie intermédiaire n'est pas couverte par une structure de gestion sur les deux berges ;
- la **connaissance des ZH** est déjà intéressante sur le sous bassin mais est loin d'être exhaustive et pourrait être complétée ;
- enjeu Barthes à l'aval (lien avec fiche secteur Barthes ?) ;

- Enfin un enjeu général de préservation du cours d'eau, de ses milieux associés, et de la biodiversité existe ; le cours d'eau possède des potentialités intéressantes pour la faune aquatiques (contexte piscicole Ardanavy moyennement perturbé) ;

Enjeu de connaissance de la qualité de l'eau

Un point de suivi DCE existe sur l'Ardanavy à Briscous depuis seulement 2011. La qualité pour la première année de suivi est globalement bonne sur ce point. Le suivi doit être maintenu pour améliorer la connaissance.

Le contexte local existant : acteurs et démarches

De manière non exhaustive, on peut citer certains acteurs locaux principaux intervenants sur diverses thématiques ou projets liés à l'eau sur le sous bassin de l'Ardanavy :

- Conseil général 64 ;
- Compétence AC/ANC : syndicat URA, CC d'Hasparren ;
- Compétence rivières : Syndicat des berges, CC d'Hasparren, MIFEN en intervenant scientifique et technique
- Connaissance des ZH : CEN Aquitaine, MIFEN...

Parmi les démarches/travaux en cours en lien avec l'eau ou les milieux aquatiques on peut citer notamment :

- Etude de l'Institution Adour sur certains ouvrages problématiques pour la continuité écologique : cf. les ouvrages concernés sur l'Ardanavy
- Elaboration du document d'objectif du site Natura 2000 « l'Ardanavy » à lancer prochainement
- Appel à projet sur les Barthes de l'Aran et de l'Ardanavy mené par le CG64 pour élaborer un plan de gestion pluriannuel de ces milieux humides ;
- Etude d'état des lieux et diagnostic du cours d'eau, commandée par la CC d'Hasparren et mené par le MIFEN/MIFENEC ayant permis de mettre en place une DIG sur le cours d'eau avec programme pluriannuel d'intervention depuis 2013.

Une démarche en cours par les services de l'Etat : le PAOT Ardanavy

L'Etat a engagé une démarche de déclinaison du Programme de mesure du SDAGE en Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) sur le sous bassin de l'Ardanavy jugé prioritaire pour l'atteinte du bon état global en 2015, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour ce faire, une série de réunions ou groupes de travail a été organisée :

- 1^{er} mars 2013 → première réunion de présentation générale du bassin Ardanavy auprès des principaux acteurs concernés (collectivités, CG, Agence de l'Eau, Etat, CEPB, animatrice Adour aval) : présentation du territoire, des premiers éléments de diagnostic et des enjeux, des besoins en connaissance, de la démarche PAOT et du travail à venir...
- 12 juillet 2013 → groupe de travail assainissement, incluant les maîtres d'ouvrages et autres acteurs compétents
- 12 juillet 2013 → groupe de travail milieux, incluant les maîtres d'ouvrages et autres acteurs compétents
- A venir → groupe de travail agriculture

Les 3 groupes de travail thématique avaient pour objectifs de partager le diagnostic de territoire proposé et d'identifier les actions et programmes en cours, à venir, ou à envisager pour contribuer à améliorer la situation.

Pour les deux premières thématiques traitées, il apparaît qu'avec les maîtrises d'ouvrages en place et les projets déjà envisagés, les choses vont dans le bon sens pour une amélioration des divers enjeux repérés. En discussion avec les maîtres d'ouvrages et partenaires financiers, les éléments suivants ont été convenus :

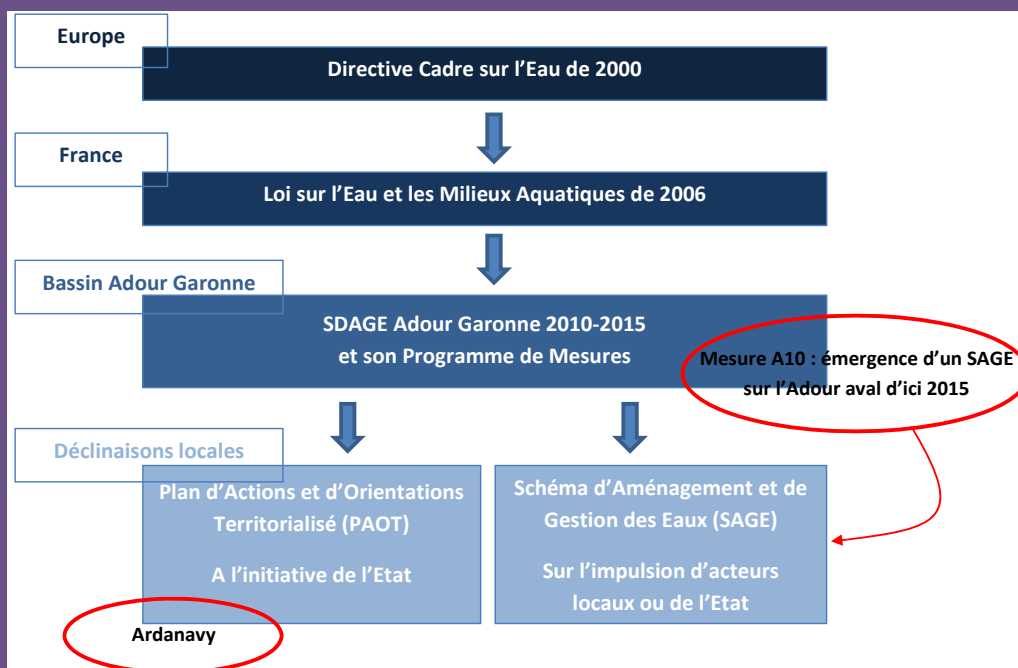
- **Pour l'assainissement collectif** : les systèmes d'assainissement de Briscous et Urcuit rejettent dans l'Ardanavy. Les principaux dysfonctionnements identifiés sont des entrées d'eaux claires parasites (de nappes ou météoriques) qui peuvent engendrer une surcharge hydraulique et donc des rejets ponctuels. Le syndicat compétent a convenu d'adapter son programme de travail global en engageant en priorité les études diagnostics sur ces deux systèmes, soit en 2014. Selon les résultats de ces diagnostics, les travaux à engager par la suite ne seront programmables qu'en 2015/2016.
- **Pour l'assainissement non collectif** : les contrôles des installations d'ANC sont à jour et renouvelés régulièrement. le syndicat compétent envisage à présent des programmes de réhabilitation à hauteur de 50 réhabilitations par an. Il a été convenu de prioriser la réhabilitation d'installations ANC sur les faisceaux suivants : 200 m de part et d'autre du cours de l'Ardanavy, 50 m pour les affluents.
- **Pour les milieux** : un certains nombres de compétences et projets sont déjà en place, et la connaissance sur les milieux est importante et dense. Il a été convenu de réaliser une

synthèse des données et actions existantes sur les milieux sur ce BV. La situation peut être sensiblement améliorée en termes de concertation/gouvernance, avec notamment la possibilité évoquée de pérenniser une concertation régulière entre les acteurs compétents pour partager les informations et favoriser ainsi une gestion globale et coordonnée à l'échelle du BV.

A priori et sans présager de l'issue du travail il semble que la démarche pourrait par exemple aboutir sur les objectifs suivants :

- Partager un diagnostic global à l'échelle du sous bassin
- Faire une synthèse des projets et actions prévues
- Assurer une concertation globale
- Suivre l'évolution de la masse d'eau en fonction des actions mises en œuvre

Qu'est ce que le PAOT ? Pourquoi l'Ardanavy ?



Le **Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)** est un document élaboré par les services de l'Etat en dialogue avec les maîtres d'ouvrages locaux. Il programme les actions concrètes à réaliser pour mettre en œuvre le programme de mesures (PDM) et atteindre ainsi les objectifs fixés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), pour la masse d'eau concernée.

Les informations contenues dans le PAOT comportent les éléments utiles à la mise en œuvre des actions et à leur suivi : identification du maître d'ouvrage de l'action, identification des masses d'eau concernées, échéances de mise en œuvre, éléments de financement, volet réglementaire le cas échéant...

Les PAOT sont mis en place sur les masses d'eau dites « prioritaires », c'est-à-dire qui ont été déclassées pour leur état chimique ou écologique, mais qui doivent tout de même atteindre le bon état global pour 2015 pour répondre aux exigences de la directive cadre sur l'eau.

→ **L'Ardanavy est prioritaire : il est déclassé en état écologique médiocre mais doit respecter l'objectif d'atteinte du bon état en 2015.**